

Bulletin municipal / *Mairie de Fourneville*

L'ÉCHO DU LAVOIR



Réalisations et projets

Zoom sur les
projets réalisés
et en cours

Prévention des risques

Défense incendie
communale

Enfance / Jeunesse

L'école a maintenant
un nom !

N°20 / Février 2025

www.mairie-fourneville.fr

REPAS COMMUNAL Une visite guidée très émouvante et instructive !



Dimanche 03 novembre 2024, le traditionnel repas de la commune était organisé au Mémorial de Caen. Visite avec un guide et repas à 13h. L'après-midi, ballade à la colline aux oiseaux. Les participants étaient enchantés de cette journée.

Mairie de Fourneville

Chemin de l'Église, 14600 FOURNEVILLE

Tél. : 01 31 89 27 19

contact@mairie-fourneville.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h à 18h / Vendredi de 10h à 12h

Magazine édité par la commune de Fourneville.

Directeur de la publication : Jean-Marie Delamare.

Mise en page : LHD Communication.

L'ÉCHO DU LAVOIR / Février 2025

Sommaire

3 Edito du Maire

RÉALISATIONS ET PROJETS

4-5 Zoom sur les projets réalisés et en cours

PRÉVENTION DES RISQUES

6 Point d'étape : la défense communale contre l'incendie

7 Notre établissement scolaire : Plan Particulier de Mise en Sécurité

ENFANCE JEUNESSE

8 Un nom pour notre école

9 Visite de l'usine d'eau potable de Cresseveuille

9 Projet Culture Territoire Enfance Jeunesse : du théâtre à l'école

10 La MAM : Maison des Assistantes Maternelles

10 Le RPE : Relais Petite Enfance

BUDGET

NOUVEAU

12 Autoroute péage flux libre : comprendre le fonctionnement

SERVICES

13 Divagation des animaux : une amende à la clé !

13 Juridique : le mandat de protection future

13 Habitat : rénover son logement avec France Rénov'

13 Le relais des aidants : pour soutenir ceux qui aident un proche

INFOS UTILES

14 Haies et lignes électriques : qui doit entretenir ?

15 Calendrier encombrants



Madame, Monsieur,

Une nouvelle année qui commence avec de nombreuses satisfactions mais aussi bien sûr quelques regrets...

Les regrets de n'avoir pas pu avancer plus rapidement sur les affaires suivantes :

- Le remplacement de notre agent technique indisponible.
- La défense incendie communale.
- La gestion chaotique de l'entretien de la voirie par la Communauté de Communes.

Les satisfactions :

- Fibre optique : la desserte de presque toutes les habitations.
- L'éclairage et le goudronnage du Chemin des Écoliers.
- Notre école est retenue dans le cadre du contrat « Culture Enfance-Jeunesse » porté par la Communauté de Communes.
- L'interdiction de circulation des poids lourds sur la RD 119.
- La fin de la commercialisation de la première phase du lotissement.
- Les accords de subvention pour la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)
- L'isolation thermique et régulation du chauffage de la salle des Buttereaux.

Pour la dernière année de mandat (élections municipales prévues en mars 2026), nous avons aussi des projets :

- La construction d'un bâtiment technique Chemin de la Fontaine pour libérer l'espace pour la seconde tranche du lotissement du Chemin des Écoliers.
- La rénovation de la couverture des salles de classe.
- La sécurisation routière du quartier des Buttereaux.
- La pose de réserves incendie.

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025.

Jean-Marie DELAMARE
Maire de Fourneville

Meilleurs Vœux

2025

Jean-Marie DELAMARE,
Maire de Fourneville
et l'ensemble de l'équipe municipale
vous présentent leurs

Meilleurs vœux 2025



MAIRIE DE FOURNEVILLE



Réalisé

ENVIRONNEMENT

La végétalisation du cimetière

Le verdissement du cimetière prend forme. Petit à petit, depuis l'interdiction de l'utilisation des désherbants dans les lieux publics, les allées semées deviennent vertes.

Chacun y gagne :

- La santé du personnel chargé antérieurement des traitements.
- L'environnement et le captage d'eau potable de Cresseveuille.
- Les visiteurs du cimetière.

La tonte régulière pour conserver des espaces propres et respectueux des défunts représente un certain temps mais pas forcément plus que le désherbage ou le traitement des allées.

Réalisé

INFRASTRUCTURES

La salle communale

Des travaux ont été réalisés afin de réduire les coûts énergétiques du bâtiment. Les radiateurs sont remplacés, un régulateur programmable est installé et les fenêtres sont changées.

Réalisé

Zone d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER)



La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi AER) réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire. Elle donne aux maires de nouveaux leviers d'action et la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. **Photo : La réunion publique a permis d'informer les habitants sur les ZAER et de présenter le projet de zonage pour la commune.**

En cours

INFRASTRUCTURES

Réfection de la toiture de l'école

La toiture de l'école va être refaite. La mairie est en attente de subventions pour le début des travaux.



En cours

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une zone de rencontre à 20 km/h

La réflexion du Conseil Municipal, concernant la circulation dans le centre bourg, conduit à la création d'une liaison douce pour le Chemin des Écoliers et le Chemin des Buttereaux ; ces voies étant en effet utilisées par un plus grand nombre d'enfants se rendant à l'école, d'adolescents allant à l'abribus et de promeneurs souhaitant éviter la RD 119.

Mise en place depuis longtemps par nos voisins Suisses et Belges sous le terme « zone de rencontre », ce dispositif peu connu se met en place en France depuis quelques années. Le terme « rencontre » souligne que les conflits d'usage de la voirie doivent se gérer, non pas par un rapport de force mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables. **Contrairement à une voie piétonne, la zone de rencontre maintient donc la circulation des véhicules à moteur mais à vitesse très limitée et en donnant la priorité aux piétons d'abord et aux cyclistes ensuite.**





POINT D'ÉTAPE

La défense communale contre l'incendie

Le schéma départemental de défense incendie impose des potentiels hydriques pour être en capacité de lutter contre un feu. Il faut prévoir :

- 30 m³/heure à moins de 400 mètres pour défendre une habitation de moins de 250 m²
- 60 m³/heure à moins de 200 mètres pour une habitation de 250 à 400 m²
- 120 m³ à moins de 200 mètres pour une habitation supérieure à 400 m²
- 60 m³/heure à moins de 200 mètres pour les exploitations agricoles.

Ces volumes minimum peuvent être obtenus soit par les poteaux incendie, soit par des citernes de capacité adaptée aux risques à défendre lorsque le réseau d'eau potable n'est pas suffisant. Une analyse des risques présents en 2003 sur notre territoire a permis de recenser :

- 260 habitations de moins de 250 m²
- 7 habitations entre 250 et 400 m²
- 0 habitation supérieure à 400 m²
- 13 locaux agricoles et apparentés



Nous disposons déjà de 19 poteaux (cercles rouges sur le plan). Le réseau d'eau permet l'implantation de 5 nouveaux poteaux (cercles verts) et nous avons donc la nécessité d'installer 9 citernes pour compléter le dispositif (rectangles vert fluo). L'enveloppe globale correspondant aux aménagements routiers nécessaires est estimée à 352 418 € H.T., comprenant la création d'une aire de retournement poids lourds Chemin de Cresseveuille.

Le Département du Calvados aidera à hauteur de 100 000 €, l'État (Fonds vert) pour 56 554 € soit un reste à charge pour la commune de 195 864 € auxquels s'ajoutera le montant de la TVA non récupérable. **Cette somme supportable reste toutefois très significative pour notre budget communal.**

Fin 2024, 4 poteaux supplémentaires ont été installés ainsi que 2 citernes en domaine privé.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) **Notre établissement scolaire**



Le PPMS permet aux établissements scolaires de faire face aux risques majeurs au moyen d'une organisation interne destinée à améliorer le niveau de sécurité et à faciliter l'arrivée des secours, en application de la circulaire relative à ce sujet, parue au Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation Nationale du 30 mai 2002.

Les écoles maternelles et élémentaires peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

Chaque école doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion des événements ». Les autorités académiques s'assurent qu'il y ait un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.



Il est important de rappeler que tout déclenchement du PPMS sur le temps scolaire, entraîne une interdiction pour les parents de reprendre leurs enfants, et ce jusqu'à la fin de l'alerte indiquée par les autorités compétentes.

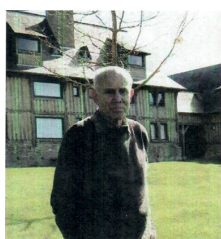
ÉCOLE COMMUNALE

Un nom pour notre école !

C'est vrai que nous n'avions jamais pensé à donner un nom à notre école communale. Les services de l'Éducation nationale nous ont rappelés à l'ordre... Un vote a été organisé. Plusieurs possibilités ont été proposées :

LA SOURCE DE L'ORANGE

La rivière L'Orange est un affluent de la rivière La Morelle. Longue de presque 10km, elle parcourt le territoire de Fourneville. Sa source sort au niveau du lavoir en forme de bateau. Bien connue des habitants de la commune, petits et grands sont passés à coté ou ont joué le long de son cour, dans la vallée qui porte son nom, notamment au Plat Douet. L'eau courante n'est arrivée dans chaque foyer qu'entre 1961 et 1969. La pompe pour l'eau a été utilisée jusqu'en 1976. Les habitants allaient s'approvisionner en eau au lavoir. Le linge y était lavé ou rincé jusque dans les années 1970. **C'est pourquoi, le nom « La Source de l'Orange » a été proposé pour notre école rappelant cet élément essentiel à la vie, l'eau.**



ANTOINE BERGE

Le nom « Antoine Berge » a également été proposé en l'honneur de l'ancien maire exemplaire de la commune. Il a œuvré pour notre commune en faisant adopter le premier plan d'occupation des sols en 1989 (c'était peu fréquent à l'époque qu'une petite commune se dote de ce document de programmation). Il a ainsi mis en place l'outil qui a permis après son départ d'augmenter raisonnablement la population pour assurer les effectifs suffisants à l'école. Le lotissement du Chemin des Écoliers y était inscrit. Les anciens se souviennent des cours de pipeau qu'il délivrait aux jeunes de la commune.

Antoine Berge était tellement discret que beaucoup d'habitants ignoraient qu'il était le compositeur de la musique du doux programme du soir *Bonne nuit les petits*. **Il a défendu d'arrache-pied le territoire communal menacé par la construction d'une autoroute en plein centre du village, allant même jusqu'à faire un recours au Conseil d'État.**



JEAN JODOCIUS

Troisième nom évoqué : « Jean Jodocius », en l'honneur du jeune Fournevillais au parcours héroïque. Né en 1922 à Fourneville, Chemin des Hunières, il fréquente notre école communale. En mars 1940, il a 18 ans et son destin bascule. Il s'engage dans l'armée en plein chaos et rejoint les tirailleurs de montagne au Maroc avec un entraînement intense à balles réelles et des conditions de vie difficiles pour se préparer au combat. Ci-après un résumé du discours du Colonel Peltier prononcé lors de la remise de l'insigne de la légion d'honneur en Juillet 1944 : « En 1943 membre de la 4^{ème} division marocaine engagée en Italie, il participe à un premier débarquement avec le général Juin à sa tête. Ils réussissent à grignoter l'énorme ligne de défense allemande dans des conditions très difficiles avec des pertes énormes. Ils ouvrent ainsi la route de Rome où l'armée française arrive la première (Jean Jodocius était de ceux là), c'est la bataille de Monte Cassino. Puis, nouveau débarquement en

Provence et batailles de Toulon, Marseille, la vallée du Rhône, les Alpes (Gap). Malgré les difficultés, cette armée avançait tellement vite que les Américains stoppèrent tout ravitaillement. Elle traverse ensuite la forêt noire, pris Karlsruhe, Rosheim, la vallée du Nechar, puis la vallée du Danube. Plus rien n'arrête cette armée si ce n'est l'armistice le 8 Mai 1945 ; Jean Jodocius est alors en Autriche à Innsbruck. Et comme beaucoup de soldats, ils sont renvoyés dans leur famille, sans profession et sans remerciement après plus de 5 ans donnés à la patrie. » Décédé en 2022 à l'aube de ses 100 ans, il a demandé à être inhumé au cimetière de Fourneville (berceau de 6 générations des familles Vaquet, Renault et Jodocius). **Toute sa vie, il a évité les cérémonies d'anciens combattants, ne se voyant pas parader quand ses amis méritants reposaient sous terre.**

Après vote, les enfants, les parents d'élèves,
l'équipe enseignante et le Conseil Municipal ont retenu le nom de :

École « La Source de l'Orange »

Il a été officiellement adopté lors du Conseil municipal du 21 août 2024.



RETOUR SUR Visite de l'usine d'eau potable de Cresseveuille

En partenariat avec le Syndicat des Eaux du Pays de Honfleur et son délégataire Véolia, des élèves ont visité l'usine de traitement d'eau potable de Cresseveuille en mai dernier.



© Source photo : www.honfleur-infos.com

En présence du maire et président du Syndicat des eaux, Jean-Marie Delamare et des techniciens de Véolia, les élèves ont découvert le processus de retraitement de l'eau à travers l'ultrafiltration. En lien avec cette sortie, des activités pédagogiques sur le thème de l'eau et son importance capitale ont aussi été organisées en classe. Cette visite fut également l'occasion de profiter de la nature et du beau temps grâce à une randonnée puisque les élèves y sont allés à pied.



© LinkedIn Mathilde Pierson

Mathilde Pierson

PROJET CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE Du théâtre à l'école

La Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) a mené un diagnostic sur les ressources culturelles sur le territoire. Ce travail a abouti à l'adoption d'un « Contrat de développement culturel du territoire » pour 2025-2027. Ce plan d'action est soutenu par plusieurs partenaires financeurs : l'État, la Région et les Départements de l'Eure et du Calvados. L'objectif est de valoriser les richesses culturelles du territoire et de faciliter l'accès des habitants de tout âge aux œuvres et aux pratiques artistiques – à travers le spectacle vivant, le patrimoine, les expositions muséales, ou l'action culturelle autour de la lecture.

Dans ce cadre, la CCPHB engage un premier projet autour de l'Education artistique et culturelle du jeune public. C'est le programme Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ), présenté par Thomas Lafont, coordinateur du projet culturel de territoire, mis en place avec l'aide de l'État depuis la rentrée 2024, et auquel participe la commune de Fourneville.

Pendant cette année scolaire, 3 artistes du territoire interviennent auprès de 10 classes d'écoles, collèges et accueils de loisirs, pour des cycles de pratique artistique préparés avec les enseignants et animateurs. Ces parcours portent sur le thème de l'eau. C'est une initiative inédite sur le territoire qui permet de réunir 8 communes et 250 enfants autour d'un projet culturel commun.

**8 communes
et 250 enfants**

À Fourneville, c'est la comédienne et metteuse en scène **Mathilde Pierson** qui proposera aux élèves de l'école élémentaire la création d'un spectacle de théâtre corporel. Intitulé « Goutte à goutte », il sera présenté aux publics de la commune (parents, associations...) à l'occasion d'une restitution au début du printemps 2025. Suivra un spectacle à la Cidrerie de Beuzeville, le 4 avril, qui valorisera l'ensemble des classes ayant bénéficié de cette intervention artistique. **Les parents, élus et acteurs locaux seront vivement invités à participer à ces événements !**



*Une structure d'accueil
des tout-petits à Fourneville*

LA MAISON
DES ASSISTANTES
MATERNELLES (MAM)

Une nouvelle assistante maternelle arrive

La Maison des Assistantes Maternelles (MAM) de Fourneville, baptisée Les Marmottes, est une structure d'accueil de jeunes enfants (de 2 mois à 6 ans) qui regroupe quatre assistantes maternelles. Une nouvelle assistante maternelle, Axelle Bon rejoint l'équipe de la MAM dès février 2025.

Inauguré en 2022, ce bâtiment est un des plus importants investissements de notre commune. En palliant au manque de capacité d'accueil des « tout-petits », cette infrastructure a pour objectif d'assurer l'avenir de notre école. Elle favorise ainsi l'installation des familles sur notre commune.

Le bâtiment comprend un rez-de-chaussée de 165m² où est localisée la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) et un étage avec deux appartements en location. La MAM propose un dortoir et un espace jeu immense, bien éclairé. Même si cette structure d'accueil est collective, chaque assistante conserve son indépendance.

**MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES, 1 Chemin des Ecoliers 14600 FOURNEVILLE.
Renseignements 06 86 31 63 09 / Facebook : Mam-Les-Marmottes Fourneville**



*Un relais d'informations
intercommunal*

LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Une structure différente de la MAM de Fourneville

Le Relais Petite Enfance (RPE) anciennement Relais Assistantes Maternelles est un lieu plus particulièrement dédié aux professionnels de la petite enfance et aux parents qui les emploient. Il apporte un soutien à la parentalité en accompagnant les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information. Il vise aussi à favoriser l'entraide et l'échange entre parents. L'objectif de cette politique publique, véritable investissement social, est d'améliorer le présent des familles et de prévenir au mieux les difficultés qu'elles pourraient rencontrer. Les professionnels du RPE sont là pour les aider et répondre à leurs besoins et leurs questionnements. Situé à Honfleur, le RPE propose les services suivants :

Un relais pour les assistants maternels et les gardes à domicile pour bénéficier :

- d'informations sur le statut, les droits, les devoirs et la professionnalisation,
- d'un lieu d'échange, de rencontres avec d'autres Assistants Maternels et parents ainsi que d'un partage d'expériences au cours de soirées, d'ateliers d'éveil et de manifestations...

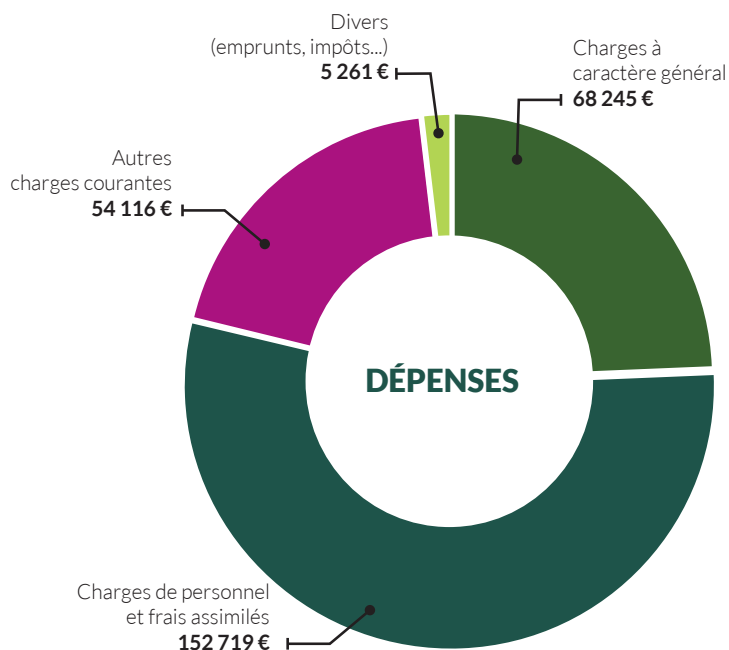
Un relais pour les parents pour :

- se procurer des conseils concernant les modalités d'embauche d'un assistant maternel,
- se renseigner sur les aides financières...

Un relais pour les enfants :

- accompagné de mes parents et/ou de mon assistant maternel, je profite d'ateliers d'éveil en matinée,
- je rencontre d'autres enfants pour jouer, découvrir la vie en collectivité...

**RELAIS PETITE ENFANCE, La Maison des familles, Quartier du Canteloup 14600 HONFLEUR
Tel: 02 31 87 92 12 / rpehonfleur@ccphb.fr
www.ccphb.fr/vivre-au-quotidien/jeunesse/relais-assistants-maternels/**



FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général 68 245 € / 24 %
 Charges de personnel et frais assimilés 152 719 € / 54 %
 Autres charges courantes 54 116 € / 19 %
 Divers (emprunts, impôts...) 5 261 € / 2 %
TOTAL DES DÉPENSES : 280 341 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement proviennent des :

Produits des services et du domaine : 42 079 € / 11 %
 Impôts et taxes : 181 752 € / 50 %
 Dotations, subventions, participations : 62 753 € / 17 %
 Autres produits de gestion courante : 78 553 € / 22 %
TOTAL DES RECETTES : 365 137 €

Solde de la section fonctionnement : 84 796 €

INVESTISSEMENT

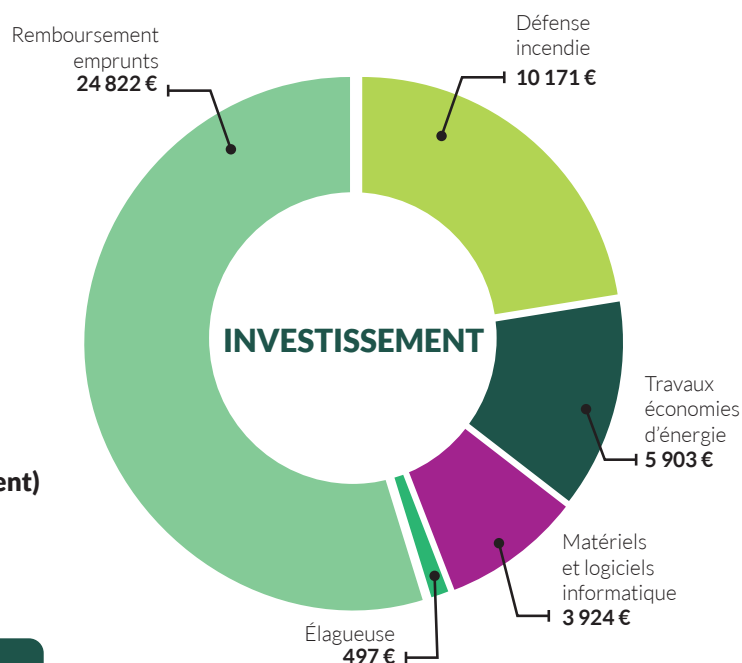
DÉPENSES

Remboursement emprunts 24 822 € / 55 %
 Défense incendie 10 171 € / 22 %
 Travaux économies d'énergie 5 903 € / 13 %
 Matériels et logiciels informatique 3 924 € / 9 %
 Élagueuse 497 € / 1 %
TOTAL DES DÉPENSES : 45 317 €

RECETTES

Dotations 9 685 € / 8 % (dont 9 500 € Taxe d'aménagement)
 Solde exercice 2023 22 075 € / 18 %
 Subventions 89 482 € / 74 %
TOTAL DES RECETTES : 121 242 €

Solde de la section investissement : 75 925 €

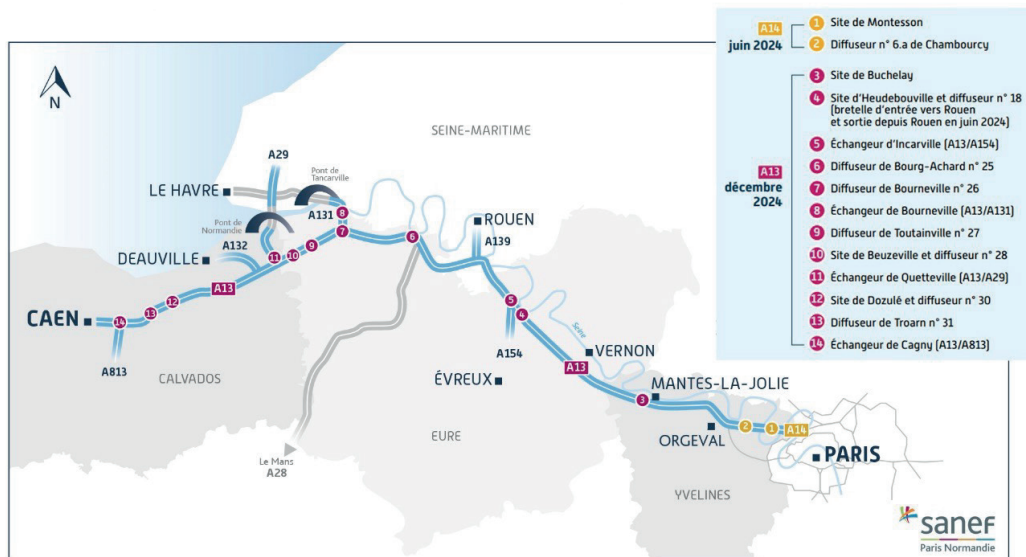


BUDGET ANNEXE

Aménagement Parc des Buttereaux
 Goudronnage et extension de l'éclairage
 54 617 €

SOLDE GLOBAL : 160 721 €

Nouveau !

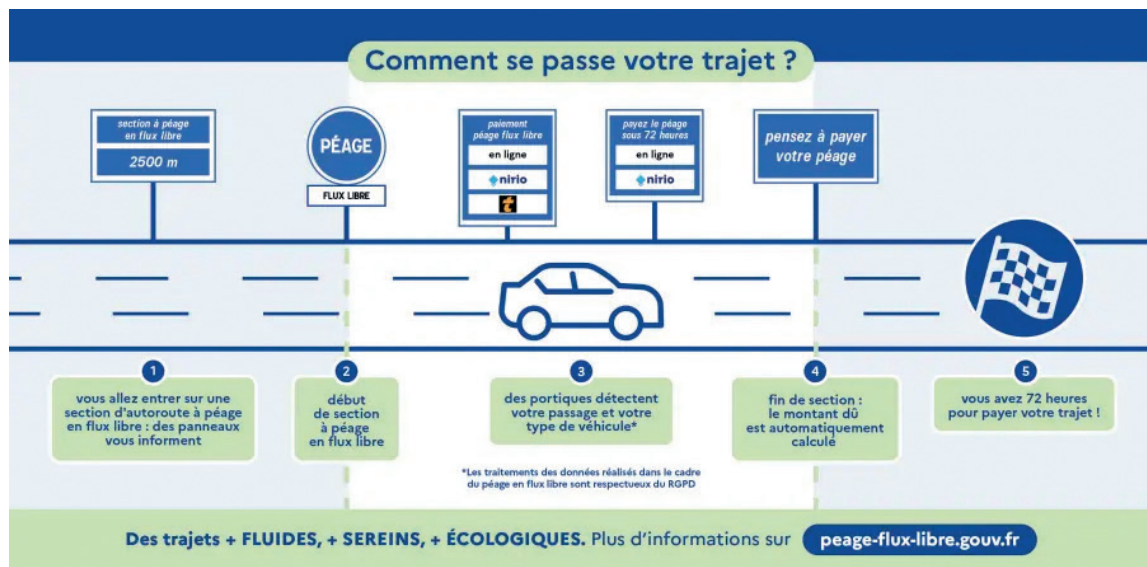


AUTOROUTE PÉAGE FLUX LIBRE Comprendre le fonctionnement

Depuis décembre 2024, c'est l'ensemble de l'axe Paris-Normandie (A14 - A13) avec la section reliant Orgeval (78) et Caen (14) sur l'autoroute A13 qui est transformé en péage en flux libre.

Plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Une autoroute à péage en flux libre est une autoroute payante mais sans barrière de péage. Ce dispositif permet de ne plus avoir à s'arrêter car des portiques calculent automatiquement pendant le trajet ce que chaque automobiliste doit payer. La suppression des barrières de péages permet de réduire les risques d'accrochage, de passer moins de temps sur la route et d'économiser du carburant. **Si vous détenez un badge, le paiement se fera sans action de votre part. Sinon, vous devrez l'effectuer en ligne, dans un bureau de tabac ou une maison de la presse via la solution Nirio. Les automobilistes disposent de 72 h pour payer.** Cette transformation permettra des trajets plus fluides, plus sûrs et plus simples, tout en réduisant l'empreinte environnementale.

<https://www.ecologie.gouv.fr/peage-flux-libre>



TÉLÉPÉAGE
Avec un badge bien fixé, rien ne change pour vous !

EN LIGNE SUR SANEF.COM
Dans les 72h après chaque trajet ou automatiquement en créant votre compte.

nirio
EN POINT DE VENTE
Dans les 72h chez les buralistes du réseau Nirio.

Rappel

DIVAGATION DES ANIMAUX

Une amende à la clé !

Parce que certains propriétaires peu scrupuleux laissent divaguer leur animal de compagnie sur la voie publique (parfois même aux abords immédiats de l'école) sans se soucier des conséquences pour l'animal mais aussi pour les autres usagers.

Parce que les simples rappels à l'ordre ne donnent pas toujours l'effet attendu... La Municipalité de Fourneville a décidé de se doter des moyens nécessaires pour faire respecter l'interdiction de laisser divaguer les animaux instituée par le Code Rural et de la Pêche Maritime.

Information : La population de Fourneville est informée que les animaux en divagation sur le territoire communal sont capturés et pris en charge à la demande du Maire par la Police Municipale de Honfleur (21 Rue de l'Homme de Bois, 14600 Honfleur / Tél : 06 75 38 60 91).

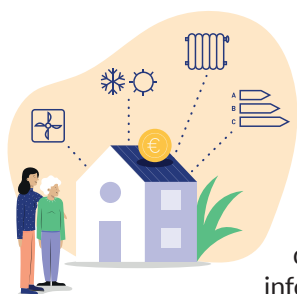
JURIDIQUE

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future permet à toute personne majeure (appelée mandant) de désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (appelées mandataire) pour la représenter le jour où elle ne sera plus en capacité de gérer ses intérêts. Le mandat est un contrat qui est réalisé par un notaire. Lorsqu'un médecin délivre un certificat médical constatant l'altération des facultés du mandant, le mandat de protection devient effectif. **Informations sur service-public.fr**

HABITAT

Rénover son logement avec France Rénov'



La plateforme france-renov.gouv.fr est toujours en ligne pour informer, guider et orienter les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. L'objectif est de donner aux Français un égal accès à l'information, les orienter tout au long de leur projet de rénovation, et assurer également une mission d'accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus les plus modestes. Les informations et conseils délivrés par France Rénov' sont en effet gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels.

LE RELAIS DES AIDANTS

Pour soutenir ceux qui aident un proche

Le relais des aidants concernent tous ceux qui viennent en aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, dans les différents actes de la vie quotidienne, à titre non professionnel de manière régulière ou fréquente. Les aidants peuvent être de tout âge et évoluer dans toutes les strates de la société avec des besoins spécifiques. **Vous vous reconnaissez dans ce rôle ? Vous souhaitez faire une pause ? Vous reposer ? Partir en vacances ? Vous avez besoin d'échanger sur votre quotidien ? De rompre l'isolement ? D'avoir un soutien ? Bénéficiez gratuitement d'un accompagnement par le relais des aidants.**

Résidence autonomie Claude Vielpeau d'Epaignes, 19, rue du Maquis Surcouf 27260 EPAIGNES. Tél. : 02 79 49 08 91 relaisdesaidants@legrandlieu.asso.fr





HAIES ET LIGNES ÉLECTRIQUES Qui doit entretenir ?

Pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité

L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes.

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

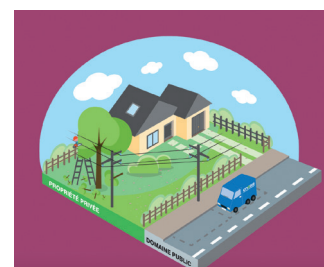
- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) sur :

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



**Une branche tombe sur une ligne électrique et l'arrache. Tout le quartier est alors privé d'électricité.
Une branche touche un câble électrique. L'ensemble du quartier constate alors des micro-coupures pouvant endommager les appareils électroniques.**

Respecter les règles de sécurité aux abords des lignes :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'Enedis.

Mieux vaut prévenir que guérir ! Dès la conception paysagère de votre propriété, pensez long terme...

CONSEIL N° 1 :

Ne plantez pas sous les lignes.
Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

CONSEIL N° 2 :

Soyez prévoyant, entretenez la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes.

CONSEIL N° 3 :

Vérifiez que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

CALENDRIER 2025

Collecte des encombrants



Fourneville

3^{ème} mercredi des mois pairs
(hors jours fériés)

mercredi 19 février 2025

mercredi 20 août 2025

mercredi 16 avril 2025

mercredi 15 octobre 2025

mercredi 18 juin 2025

mercredi 17 décembre 2025

Inscription obligatoire :

Possible jusqu'en fin de semaine précédant le jour de collecte

> par téléphone (du mercredi au vendredi) :

N° Vert 0805 69 14 44

> par internet : www.cphb-collecte-encombrants.fr

Le tri, chacun participe tout le monde en profite !



Papiers, cartons : journaux, magazines, prospectus, publicités, papiers, boîtes en carton ...

Je les mets dans la poubelle à couvercle bleu

Pas de sac plastique

Emballages : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserves, canettes, aérosols, et briques alimentaires ...

Je les aplatis

Je les mets dans la poubelle à couvercle jaune

Pas de sac plastique

Verre : bouteilles, pots et bocaux en verre ...

Je les mets dans les bornes à verre

Les autres déchets :

Je les mets dans ma poubelle habituelle

- Vaisselle, faïence, porcelaine
- Cartons soûls
- Film plastique d'emballage
- Sac plastique
- Articles d'hygiène couchés, absorbants en papier, essuie-tout ...
- Papiers soûls
- Pots de produits laitiers
- Gobelets en plastique
- Barquettes en polystyrène ou en plastique
- Barquettes et pots de jardinage pot de fleur

Un doute, une question ? contactez le 02 31 80 12 67



Notre lien en cas de besoin (pannes d'électricité, intempéries...)

L'application Panneau pocket à votre disposition !

Gratuit pour l'utilisateur, anonyme et sans publicité, cette application est facile à télécharger sur votre téléphone en scannant le QR code ci-dessous.

Cela vous permet de rester en contact avec nous, quelque soit l'endroit où vous vous trouvez, pour vous informer sur les événements communaux ou vous alerter en cas d'urgence. Seule la Mairie de Fourneville peut vous adresser des messages. En cas de crise ou de situation d'urgence, en complément de votre poste de radio à piles branché sur Radio France (FM 102.6), l'application Panneau Pocket sera notre lien avec vous. N'hésitez pas à communiquer cette information aux personnes de la commune. **Notre secrétaire se tient à votre disposition pour vous aider à télécharger l'application en cas de difficultés.**



**Scannez le QR code pour télécharger
l'application citoyenne Panneau Pocket
GRATUIT | FIABLE | SECURISE**

